

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Salvetat-Peyralès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur MARTY Paul, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : MARTY Paul, Joselyne EVANNO, David MARRE, Nathalie PRADELS, Pierre MAUREL, Fernand CANTAGREL, Marie-Anne BALLIEU, Caroline MERIOT, Pascal WILLEMS, Jérôme JASON

Absents : Marie-Christine ANGEVIN, Francine MAIA, Thierry VERGNES,

Procuration : Marie-Christine ANGEVIN à Paul MARTY

Secrétaire de séance : Joselyne EVANNO

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 février 2022 est adopté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 Délibération n° 2023-028

Le maire présente le compte de gestion 2022 de la commune et des budgets annexes en adéquation avec le compte administratif.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 Délibération n° 2023-029

Le maire présente le compte administratif 2022 en conformité avec le compte de gestion.

Après délibération, le conseil municipal adopte, en l'absence du maire, le compte administratif du budget principal et des budgets annexes à l'unanimité des membres présents.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 Délibération n° 2023-030

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif 2022 du budget de La Salvetat-Peyralès mis au vote ce jour présente :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2022	+ 480 564.63 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	-
Résultat budget annexe Boucherie clôturé au 31/12/2022	+ 42 727.32 €
Résultat cumulé total à affecter	+ 523 291.95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	+ 2 010 539.62 €
Résultat budget annexe Boucherie clôturé au 31/12/2022	- 310 €

Résultat cumulé à reporter	+ 2 0102 29.60 €
----------------------------	-------------------------

RESTES A REALISER

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : recettes :	solde des restes à réaliser :
2 252 360 €	216 562.75 €	2 035 797.30

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Décide d'affecter au budget 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Affectation en réserves en investissement (article 1068) 523 291.95 €

BUDGET STATION SERVICE : AFFECTATION DES RESULTATS 2022**Délibération n° 2023-031**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif 2022 du budget STATION SERVICE de la Salvetat-Peyralès mis au voté ce jour présente :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2022	- 14 448.11 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	+ 44 990.83
Résultat cumulé total à affecter	+ 30 542.72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	+ 8 623.00 €
---	---------------------

RESTES A REALISER

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : recettes :	solde des restes à réaliser :
5 000 €	0	5 000 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Décide d'affecter au budget 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Report en fonctionnement en totalité (article 002) 30 542.72 €

BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2022**Délibération n° 2023-032**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif 2022 du budget ASSAINISSEMENT de la Salvetat-Peyralès mis au voté ce jour présente :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2022	4 652.98 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	-
Résultat cumulé total à affecter	4 652.98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	+ 81 713.33 €
---	----------------------

RESTES A REALISER

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : recettes :	solde des restes à réaliser :
50 000 €	0	50 000 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Décide d'affecter au budget 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

-Affectation en réserves en investissement (article 1068) 4 652.98 €

BUDGET BOUCHERIE: AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Délibération n° 2023-033

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif 2022 du budget ANNEXE BOUCHERIE de la Salvetat-Peyralès mis au voté ce jour présente :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2022	+ 3 150.98 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	+ 39 576.34 €
Résultat cumulé total à affecter	42 727.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	- 310 €
---	----------------

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Considérant la clôture du budget au 31 décembre 2022, décide d'affecter au budget principal 2023, les résultats de clôture de l'exercice 2022.

BUDGET BOULANGERIE : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Délibération n° 2023-034

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif 2022 du budget annexe boulangerie de la Salvetat-Peyralès mis au voté ce jour présente :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2022	+ 1 113.36 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	- 1 071.58 €
Résultat cumulé total à affecter	+ 41.78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	- 94 224.29 €
---	----------------------

RESTES A REALISER

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : recettes :	solde des restes à réaliser :
0 €	0 €	0 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Décide d'affecter au budget 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Report en fonctionnement en totalité (article 002) 41.78 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Délibération n° 2023-035

Le conseiller financier présente le budget primitif 2023 de la commune ainsi que les budgets annexes (station-service, assainissement, lotissement le Pradel).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	310 550,81	0,00	316 720,00	316 720,00	316 720,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	252 100,00	0,00	254 100,00	254 100,00	254 100,00
014	Atténuations de produits	63 759,00	0,00	53 759,00	53 759,00	53 759,00
65	Autres charges de gestion courante	101 577,00	0,00	91 000,00	91 000,00	91 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		727 986,81	0,00	715 579,00	715 579,00	715 579,00
66	Charges financières	4 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles	24 228,19	0,00	7 646,00	7 646,00	7 646,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		756 215,00	0,00	726 225,00	726 225,00	726 225,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	307 682,00		386 644,00	386 644,00	386 644,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 205,00		1 266,00	1 266,00	1 266,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		308 887,00		387 910,00	387 910,00	387 910,00
TOTAL		1 065 102,00	0,00	1 114 135,00	1 114 135,00	1 114 135,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 114 135,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	4 700,00	0,00	10 700,00	10 700,00	10 700,00
70	Produits services, domaine et ventes div	82 215,00	0,00	85 229,00	85 229,00	85 229,00
73	Impôts et taxes	324 660,00	0,00	346 840,00	346 840,00	346 840,00
74	Dotations et participations	517 570,00	0,00	527 006,00	527 006,00	527 006,00
75	Autres produits de gestion courante	134 250,00	0,00	140 750,00	140 750,00	140 750,00
Total des recettes de gestion courante		1 063 395,00	0,00	1 110 525,00	1 110 525,00	1 110 525,00
76	Produits financiers	7,00	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels	1 700,00	0,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 065 102,00	0,00	1 114 135,00	1 114 135,00	1 114 135,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 065 102,00	0,00	1 114 135,00	1 114 135,00	1 114 135,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 114 135,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	387 910,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

Commune LA SALVETAT PEYRALES - Budget Communal - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 939 896,00	2 252 360,00	880 001,00	880 001,00	3 132 361,00
	Total des dépenses d'équipement	2 940 846,00	2 252 360,00	880 001,00	880 001,00	3 132 361,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	45 200,01	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	116 683,79	0,00	156 635,00	156 635,00	156 635,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	162 383,80	0,00	195 135,00	195 135,00	195 135,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 103 229,80	2 252 360,00	1 075 136,00	1 075 136,00	3 327 496,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 399,19		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	50 399,19		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	3 153 628,99	2 252 360,00	1 075 136,00	1 075 136,00	3 327 496,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 327 496,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	307 549,40	216 562,75	112 032,00	112 032,00	328 594,75
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	307 549,40	216 562,75	112 032,00	112 032,00	328 594,75
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	65 149,90	0,00	59 469,70	59 469,70	59 469,70
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	511 199,24	0,00	523 291,95	523 291,95	523 291,95
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	34 247,80	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Total des recettes financières	628 596,94	0,00	600 761,65	600 761,65	600 761,65
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	936 146,34	216 562,75	712 793,65	712 793,65	929 356,40
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	307 682,00		386 644,00	386 644,00	386 644,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 205,00		1 266,00	1 266,00	1 266,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 399,19		0,00	0,00	0,00

Commune LA SALVETAT PEYRALES - Budget Communal - BP - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	359 286,19		387 910,00	387 910,00	387 910,00
	TOTAL	1 295 432,53	216 562,75	1 100 703,65	1 100 703,65	1 317 266,40

	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					2 010 229,60
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					3 327 496,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	387 910,00
--	------------

APRES DELIBERATION, LE BUDGET EST ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023
Délibération n° 2023-036

Monsieur le maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des deux grands impôts, notamment :

- Les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980,
- Les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Il informe le conseil que l'article 16 de la loi de finances n°2019-1479 du 28 décembre 2019 pour 2020 prévoit qu'à compter de 2021, la part de TFPB revenant jusqu'alors aux départements est réaffectée aux communes. Ce transfert vise à compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En 2021, chaque commune se voit transférer le taux départemental de TFPB appliqué sur son territoire.

Le Maire propose au conseil, considérant la hausse des bases pour l'année 2023, de ne pas voter d'augmentation des taux d'imposition.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

TAXE	TAUX 2022	TAUX 2023	BASES	PRODUIT
Taxe foncière bâtie (TFB)	34.71 = 14.02 + 20.69 (taux départemental 2022)	34.71 = 14.02 + 20.69 (taux départemental 2023)	948 000	329 051
Taxe foncière non bâties	74.44	74.44	105 600	78 609
Taxe d'habitation (TH)		8.29	404 253	33 513
		Total		441 173
		Contribution coefficient correcteur		-107 119
		TOTAL		334 054

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2021
Délibération n° 2023-037

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en eau potable.

Ce rapport établi par le SIAEP du Liort-Jaoul auquel adhère notre commune. Il présente au conseil le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable qui ont été adoptés par le conseil syndical le 27mars 2023.

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal, à l'unanimité

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en eau potable, établis par le SIAEP du Liort-jaoul pour 2021.

**FONDS VERT 2023 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE
L'ECOLE PRIMAIRE
Délibération n° 2023-038**

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2023-021 du 2 mars 2023

Monsieur le maire propose au conseil de déposer un dossier de subvention Fonds vert au titre de l'année 2023, concernant les travaux de rénovation énergétique de l'école. Le fonds vert finance les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux dans un objectif de réduction durable de leurs consommations énergétique. Une réduction moyenne de 30 % de consommation d'énergie finale est attendue. De même les travaux doivent permettre une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre du bâtiment. Les travaux concerneront notamment le changement du système de chauffage (suppression de la chaudière au fioul), l'isolation des murs, planchers, des fenêtres et ouvrants, la modernisation du système d'éclairage et le changement du système de ventilation.

Il précise qu'Aveyron Ingénierie a présenté une étude de faisabilité.

Le montant de l'opération s'élève à **419 000 € hors taxe** hors étude et frais d'honoraires.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Travaux	419 000 €
Total dépenses.....	419 000 €
Subvention Fonds vert 40%.....	167 600 €
Région	50 000 €
Département 20 %	83 800 €
<i>Autofinancement</i>	<i>117 600 €</i>
Total recettes.....	419 000 €

Cette opération est inscrite au budget 2023.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,
10 voix pour, 1 voix contre,

- APPROUVE le projet de rénovation de l'école
- SOLLICITE la subvention du fonds vert 2023 ainsi que les subventions de la Région et du Département
- S'ENGAGE à débiter l'opération décrite ci-dessus pour l'année 2023

DETR 2023 : TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE
Délibération n° 2023-039

Cette délibération annule et remplace la délibération 2023-025 du 2 mars 2023

Monsieur le maire propose au conseil de déposer un dossier de subvention DETR au titre de l'année 2023, concernant les travaux de rénovation de l'école. Les travaux concernent notamment l'aménagement de la classe maternelle au rez-de-chaussée, le réaménagement des locaux ainsi que la création de la cantine à l'étage. Il précise qu'Aveyron Ingénierie a présenté une étude de faisabilité. L'appel d'offre maîtrise d'œuvre a été réalisé et un architecte a été retenu par délibération du 3 novembre 2022.

Le montant de l'opération s'élève à **430 000 € hors taxe**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Travaux	361 000 €
Honoraires.....	69 000 €
Total dépenses.....	430 000 €
Subvention DETR 40%	172 000 €
Région 20 %.....	86 000 €
Département 20 %	86 000 €
<i>Autofinancement</i>	<i>86 000 €</i>
Total recettes	430 000 €

Cette opération est inscrite au budget 2023.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE
10 voix pour, 1 voix contre

- APPROUVE le projet de rénovation de l'école
- SOLLICITE la subvention de l'Etat (DETR 2023) ainsi que les subventions de la Région et du Département
- S'ENGAGE à débiter l'opération décrite ci-dessus pour l'année 2023

REPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE ET CONTRAT DE MAINTENANCE

Délibération n° 2023-040

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal propose au conseil que le secrétariat de Mairie est équipé d'un photocopieur KONIKA C224e acheté auprès de la société SBS en 2015. Il propose de remplacer ce matériel par un photocopieur KONIKA C250i. Il présente le devis de la Société SBS pour un montant de 6350 € HT avec le contrat de maintenance correspondant. Cette offre comprend la reprise du photocopieur KONIKA C224e pour un montant de 700 €. La participation aux frais d'installation de livraison et de formation s'élève à 250 € HT.

Il présente également le contrat de maintenance sans engagement de volume de cet équipement qui inclut les interventions techniques, la main d'œuvre, les déplacements, les toners ainsi que les pièces détachées. Les tarifs d'impression sont les suivants :

- Tarif impression noir et blanc : 0.0045 € HT
- Tarif impression couleur : 0.045 € HT

Il précise que la date d'effet du contrat maintenance sera celle du procès-verbal de mise en route du matériel.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- ACCEPTE la proposition d'achat d'un photocopieur au prix de 6350 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance correspondant.

VENTE DU TRACTEUR RENAULT IMMATRICULE 943-MS-12

Délibération n° 2023-041

Monsieur le Maire rappelle la mise en vente du tracteur Renault immatriculé 943-MS-12 mis en service le 26/02/1992. Une annonce a été diffusée avec un prix de vente de 7000 €. Il précise qu'une offre a été faite à ce montant et propose de l'accepter.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- Approuve la vente de ce véhicule au prix de 7000 € à M. GRANGETTE Franck
- Précise que les crédits sont ouverts au compte 024

SERVITUDE ENEDIS PARCELLE AB 246

Délibération n° 2023-042

Monsieur le maire informe le conseil qu'une convention de servitude a été signée avec ENEDIS pour les travaux de séparation des compteurs électriques de la salle des fêtes et du centre médical sur la parcelle AB n° 246. Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de notaire sont à la charge d'ENEDIS.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- Autorise le maire à signer ledit acte relatif à la convention mentionnée ci-dessus avec faculté de subdéléguer.

DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Délibération n° 2023-043

Monsieur le maire propose au conseil de solliciter une aide de la Région au titre de l'année 2023, concernant les travaux de rénovation énergétique de l'école primaire. Ce programme finance les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics pour une meilleure performance énergétique. Une réduction moyenne de 30 % de consommation d'énergie finale est attendue. De même les travaux doivent permettre une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre du bâtiment. Les travaux concerneront notamment l'isolation des murs, planchers, des fenêtres et ouvrants, la modernisation du système d'éclairage et le changement du système de ventilation. Il précise qu'un autre dossier de subvention a été déposé auprès de la Région concernant le remplacement de la chaudière fuel par une chaudière à granulés de bois. Il ajoute qu'Aveyron Ingénierie a présenté une étude de faisabilité et qu'un maître d'œuvre a été retenu.

Le montant de l'opération s'élève à **334 800 € hors taxe**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Travaux	297 800 €
Etudes	37 000 €
Total dépenses.....	334 800 €
Subvention Fonds vert 40%.....	133 920 €
Région.....	50 000 €
Département 20 %	66 960 €
<i>Autofinancement</i>	<i>83 920 €</i>
Total recettes.....	334 800 €

Cette opération est inscrite au budget 2023.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL
10 voix pour, 1 voix contre

- APPROUVE le projet de rénovation énergétique de l'école
- SOLLICITE la subvention de la Région pour les travaux de rénovation énergétique de l'école primaire
- S'ENGAGE à débiter l'opération décrite ci-dessus pour l'année 2023

AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT LE PRADEL : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC TRAVAUX

Délibération n° 2023-044

Monsieur Le Maire rappelle le projet d'aménagement du lotissement le Pradel et le lancement de l'appel d'offre travaux. Il informe le conseil que trois entreprises ont déposé une offre :

- CAPRARO & CIE
- GINESTE SAS
- OLIVIER TP

Après analyse, il apparaît que l'entreprise GINESTE SAS a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse avec un montant de 83 833.76 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de retenir l'offre de l'entreprise GINESTE SAS pour un montant de 70 722.05€ HT.
- de l'autoriser à signer le marché correspondant et de procéder à sa mise au point en vue de la notification.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le marché relatif aux travaux d'aménagement du lotissement le Pradel pour un montant de 70 722.05 € HT à l'entreprise à l'entreprise GINESTE SAS
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer toutes les pièces nécessaires, en vue de l'aboutissement de ce dossier.

RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 20230202-016 DU 2 FEVRIER 2023

Délibération n° 2023-045

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 20230202-016 en date du 2 février 2023 concernant la mise à disposition du camping municipal. Cette délibération confiait la gestion du camping municipal Les Tilleuls, géré jusqu'alors en régie municipale, à la SNC l'Auberge du Tilleul du 1^{er} mars 2023 au 31 décembre 2023 via une mise à disposition à titre gratuit.

Il informe le conseil que la Préfecture de l'Aveyron demande le retrait de cette délibération, la gestion du camping municipal devant être attribuée par le biais d'une procédure de délégation de service public.

Monsieur le maire propose le retrait de la délibération concernée.

APRES EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

- Approuve le retrait de la délibération n° 20230202-016 en date du 2 février 2023 «MISE A DISPOSITION DU CAMPING MUNICIPAL LES TILLEULS»

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SOCIETE DE PECHE

Délibération n° 2023-046

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à la Société de pêche pour l'année 2023 dans le cadre de la journée de pêche pour les enfants.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Décide d'attribuer une subvention de 200 euros à la Société de pêche pour l'année 2023.

REMBOURSEMENT ACHAT EQUIPEMENT SERVICE TECHNIQUE

Délibération n° 2023-047

Monsieur le Maire propose de rembourser à M. CANTAGREL Fernand, adjoint au maire, la somme de 394.70 € correspondant à l'achat d'un rabot pour le service technique. Cet achat a été réalisé sur un site internet n'acceptant pas le mode de paiement par mandat administratif.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- Accepte le remboursement de la somme de 394.70 € à M. CANTAGREL Fernand.

INFORMATIONS DIVERSES

Devis voirie : Fernand Cantagrel présente les devis d'aménagement d'un chemin dans le secteur de Fournoulet. Il propose également de réaliser des travaux d'aplanissement à l'aire de la Roque.

Épicerie : Mme Evanno présente les devis pour le remplacement de la vitrine et de la porte de l'épicerie. Le devis de l'entreprise BARTHEZ est validé. Les travaux d'accessibilité (rampe d'accès) réalisés par le maçon du village sont terminés. Les services techniques vont installer une rambarde de sécurité sur la rampe d'accès.

Peinture façade de l'office de tourisme : Mme Evanno présente un devis de 860 € HT pour la réfection de la peinture de la façade de l'office de tourisme. Ce devis est validé.

Oratoire de Romette : David Marre informe le conseil que suite à l'inscription de l'oratoire de Romette au Bâtiments de France un périmètre de protection a été inscrit au niveau de l'urbanisme.

Assistantes maternelles : Le maire informe le conseil qu'il a reçu des parents d'élèves concernant la pénurie d'assistantes maternelles sur la commune. Il évoque la possibilité de créer un relais d'assistantes maternelles.

Séance levée à 22h45